

ABONNEMENTS.

Un mois . . . . . 4 fr.
Trois mois . . . . . 11 »
Par la poste . . . . . 15 »
Un No. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.— Francfort, le 28 mars.

On écrit de Berlin, le 25 mars : Le docteur Urlich, arrivé ici de Rome, y retournera mardi prochain, 27 de ce mois. On peut présumer qu'il emporte des dépêches importantes, peut-être le rappel du docteur Bunsen. On dit généralement qu'il reviendra à Berlin au mois de mai, ce qui, dans les circonstances actuelles, ne saurait avoir lieu que dans le cas où il quitterait pour toujours son poste. On s'occupe déjà de l'employer ici, tantôt comme intendant du musée royal, tantôt comme ministre de l'instruction publique.

FRANCE. — Paris, le 1er avril.

La reine des Français accompagnée du duc et de la duchesse de Wurtemberg, doivent partir pour Bruxelles, dans les premiers jours de cette semaine. La duchesse d'Orléans devait faire également cette excursion. Mais la fatigue, occasionnée par son état de grossesse, l'a décidée à rester à Paris. La reine doit être de retour à Paris vers le 15 de ce mois. Sur le projet de mariage dont la GAZETTE DE LEIPSICK prétend que le bruit a couru, nous n'avons qu'un mot à dire, mais péremptoire ; c'est que le gouvernement français, pour sa part, n'a rien fait qui pût donner lieu à ce bruit. Toute la France sait l'heureux succès qu'ont eu les seules négociations de ce genre qu'il ait entreprises. Si d'autres ont été conduites avec moins de bonheur, ce n'est pas le ministère actuel qui en a eu le déplaisir. (JOURNAL DES DÉBATS.) On croyait que M. Antoine Passy lirait hier à la chambre son rapport sur la proposition de M. Gouin relative à la conversion des rentes. Cette attente a été trompée. M. Antoine Passy devait hier communiquer son rapport à la commission, ainsi qu'il en avait pris l'engagement à la suite d'une conférence dans laquelle les bases définitives du projet proposé par la commission avaient été définitivement fixées. De nouvelles modifications ont apporté un retard à la dernière lecture de M. le rapporteur. Lundi M. Passy soumettra son travail à la commission, et mardi il pourra le présenter à la chambre. On dit que M. de Talleyrand, lorsqu'on est venu lui annoncer que le roi de Hollande se disposait à signer le traité des 24 articles de la conférence de Londres, a dit que le roi de Hollande, tout en signant ces 24 articles trouverait bien moyen de susciter quelques nouvelles difficultés. Si nous en croyons notre correspondant de Londres, il paraît qu'en effet M. Dedel a déjà fait connaître quelques conditions que S. M. néerlandaise voudrait mettre à son acceptation du traité. Or, le cabinet de Bruxelles, de son côté, est si loin de vouloir

faire aucune concession, qu'il réclame une adjonction aux 24 articles, stipulant des indemnités pour les pertes que le STATU quo a fait éprouver à la Belgique.

Ces prétentions contradictoires font l'objet de nouvelles conférences diplomatiques qui se tiennent à Londres, et il est probable que ces négociations ne seront pas terminées avant plusieurs mois.

Il est plus que jamais question de donner promptement un successeur à M. Sébastiani, afin de suivre les négociations relatives aux affaires hollando-belges. On ne désigne pas encore son nom d'une manière positive, mais on parle de M. de Broglie ou de M. de Flahaut. (Corresp.)

M. Molé a confirmé hier, dans une des commissions de la chambre, que les conférences étaient reprises à Londres sur la question hollando-belge.

Il est arrivé hier soir un courrier de Madrid aux affaires étrangères. L'importance des nouvelles a fait partir de suite M. Molé pour les Tuileries. Ce ministre est resté trois quarts d'heure en conférence royale. Ce matin, un courrier extraordinaire est parti pour Madrid. M. de Fezensac a été appelé au ministère avec M. de Campuzano. On dit que nos légistes d'accord avec les carlistes espagnols ont fait une démonstration en faveur d'Henri V et répandu des proclamations au nom des grandes puissances.

Le conseil d'état vient de statuer sur le projet de société anonyme qui lui a été soumis dernièrement par MM. Kœchlin frères, concessionnaires du chemin de fer de Strasbourg à Bâle. Il a complètement approuvé dans sa séance de mercredi dernier, les statuts qui font la base de l'acte de société. Ainsi se trouve épuisée la série de formalités légales qui pouvaient apporter encore quelques délais à l'exécution de l'une de nos lignes les plus importantes, et rien maintenant n'empêche que les travaux ne prennent leur cours.

Par lui et par les embranchemens qui doivent les prolonger, les villes de Mayence, Manheim, Sarrebruck, Strasbourg, Mulhouse, Thann, Bâle, Zurich et Besançon sont destinées à communiquer ensemble avant peu d'années par le multiple rayonnement d'un réseau de chemins de fer, réservés à leur tour à se joindre à la Méditerranée par Marseille au moyen du canal du Rhône au Rhin, de la Saône et du Rhône, tandis que la ligne de Strasbourg au Havre les fera aboutir à l'Océan.

M. Pesson renvoyé devant la cour d'assises de la Seine par suite de l'arrêt de la cour de cassation, qui avait cassé la décision qui le renvoyait de la poursuite contre lui dirigée à l'occasion du duel, qui a eu lieu à Tours, et dans lequel son adversaire a succombé, a comparu hier, devant la cour d'assises et a été acquitté.

Le MONITEUR contient un rapport au roi, par M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, concernant un procédé découvert par M. Robin, vétérinaire à Châteauroux, pour la destruction de l'alcidité du papillon des blés, insectes dont les ravages portent souvent un énorme préjudice aux agriculteurs.

M. Robin, renonçant à l'exploitation de son procédé, par brevet d'invention, et proposant de le rendre public, il lui est accordé une indemnité pécuniaire par l'État, et il lui est décerné en outre une médaille d'or à titre de récompense, pour une découverte aussi utile à la conservation des grains.

Le journal le Messager, dont les actions de 500 fr. sont tombées à 65 fr., doit être licité le 13 avril sur la mise à prix de 20,000 fr. Ce journal s'était fondé le 5 février 1836 avec un capital de 500,000 fr. Est-ce que l'opposition, par hasard, ne serait pas aussi populaire qu'elle le prétend ?

— Que n'a-t-on pas dit sur les noms propres et sur le ha-

sard qui se plait à les rapprocher ou à les faire contraster entre eux? Ce matin, le rôle de la première chambre présentait de suite la famille Bonaparte, Paganini, le roi de Prusse et M. Benazet. En ce moment, on appelle à la 6<sup>me</sup> chambre Rotschild, Bigot, Davoust, Viennet et Foucher; mais il y avait cette différence qu'à la première les intéressés étaient bien ceux qui ont rendu ces noms fameux, tandis qu'à la sixième Rotschild était prévenu de vagabondage et de mendicité, Bigot avait porté atteinte à l'exercice d'un culte, Davoust avait refusé de monter sa garde, Viennet avait donné un charivari, et Foucher s'était laissé arrêter par deux agens de la sûreté.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Basilio Garcia était, le 25 mars, à San-Pablo de los Montes, bourg situé à quatre lieues de Tolède, et le général Flinter se trouvait le même jour à la Puebla Nueva, près de Lalavera de la Reina. Basilio avait encore trompé son adversaire par une contre-marche rapide qui l'avait rapproché de Tolède, et en avait éloigné les troupes de la reine. Quoi qu'il en soit, cette ville ne courait aucun risque, car la division Aspiras en était à peu de distance.

Basilio Garcia continue à opérer dans la province de Tolède, où les victoires récentes du brigadier Flinter n'ont pas eu tous les résultats que l'on s'en promettait.

On écrit de Madrid, le 24 mars : Les nouvelles des provinces ne sont pas généralement satisfaisantes. A la vérité, Espartero s'est porté avec une grande rapidité sur Burgos, qu'il a quitté le 19 pour se diriger sur Torquemada, où il était le 20, tandis que l'ennemi était à Reinos, et cette activité du général en chef est louable; mais un rapport du chef politique de Guadalajara, arrivé le 24 au ministère de l'intérieur, annonce que la faction de Cabanero a fait son entrée dans le village de Tierzo, très-voisin de Molina d'Aragon.

Des instructions ont été expédiées en toute hâte à l'armée de réserve de Guadalajara pour qu'un détachement très fort fut envoyé sur-le-champ à la défense de Molina : on ignore si ces renforts arriveront à temps pour sauver cette place importante.

La majorité des députés s'est réunie hier dans la maison Philippinas pour y arrêter une liste des hommes qui devaient être appelés au ministère. Cette réunion a eu lieu du consentement et peut-être sous l'inspiration du comte d'Ofalia. Voici la liste arrêtée : Cordova, président du conseil ; Camaleno, grâce et justice ; Baeza, intérieur ; Armandaria, finances.

On assure que les anciens membres du cabinet donneront ce soir leur démission ; on sait d'avance que la régente l'acceptera.

On écrit de Logrono, 26 mars : Je vous transmets les détails sur l'engagement qui a eu lieu entre nos troupes, commandées par Latre, et les carlistes de Negri, près de Bordeho, à huit lieues de Carrion.

Le combat a duré plusieurs heures et a été très-meurtrier. Le général carliste, Negri, ainsi que Zabulo, ont été grièvement blessés ; le général Latre a été blessé au bras d'un coup de feu. Nos troupes ont enlevé à la bayonnette le village de Bordeho, et ont fait 500 prisonniers ; le nombre des morts qui est considérable, a été à peu près égal des deux côtés.

Le général Latre a atteint son but, car ce combat ayant forcé les carlistes à marcher vers le Duero par la grande route de Toro, il a donné le temps à Bucrens de leur

FEUILLETON.

LE CHEMIN DE FER DE SAINT-GERMAIN.

L'autre jour l'envie me prit de faire une excursion sur le rail-way de Paris à St-Germain-en-Laye, afin de comparer le chemin de fer parisien avec les routes de Belgique. Au moyen d'un cabriolet de place je me vis transporté, comme par enchantement, d'un bout de Paris à l'autre bout et j'arrivai à la station une bonne demi-heure avant le départ du convoi, c'est-à-dire le temps nécessaire pour observer à mon aise les objets ou nouveaux ou insolites qui allaient me frapper. Je dois dire, avant tout, que le rail-way de St-Germain m'a paru beaucoup plus Anglais que nos routes, car il régnait sur toute la ligne, et en toutes choses, un confortable qui ne laisse pas d'avoir son prix, puisqu'il séduit les voyageurs, ou trop casaniers, ou trop timides, pour oser s'embarquer en waggon. Votre carte prise, préambule indispensable, on vous laisse pénétrer dans la salle d'attente, et quelle salle d'attente ! Un salon, un véritable salon ! parquet ciré, chauffage en porcelaine, lustres en bronze, bancs ouatés, murs lambrissés, enfin, un je ne sais quoi qui frise le boudoir, tout comme l'église de Notre-Dame de Lorette, où le muse vous prend à la gorge dès le péristyle. J'ai aperçu, dans ce luxe, un ornement de bon goût et tout-à-fait approprié à la destination de la salle, ce sont des écussons sur lesquels on a gravé, en lettres d'or, les noms de ces hommes de génie qui firent connaître les premiers l'étonnante puissance de la vapeur, Salomon de Caus, Fitz-Gerald, Cowley, Watt, etc., etc. Puisqu'on est en train de constructions sur la ligne en fer de Belgique, entr'autres embellissemens qu'on pourrait et qu'on devrait raisonnablement introduire dans nos stations, pour masquer leur aride nudité, je conseillerais d'inscrire sur le fronton des bâtimens, les noms des grands hommes de l'industrie, dans le cas où

l'on n'aimerait pas mieux leur dresser des statues dans des niches qui seraient pratiquées autour des nouveaux édifices. Je demande qu'on prenne cette idée en considération.

Je pouvais examiner distinctement la station par les six grandes croisées de la salle d'attente, autrement dite, salle des voyageurs. Cette station, entourée de talus inabordable, est creusée dans un enfoncement qui va se perdre dans des tunnels ; elle est dominée par le pavillon de l'horloge ; l'aspect en est fort pittoresque. A Paris, on trouve toujours le moyen d'employer son temps, c'est-à-dire de fixer son esprit : comme j'allais ne savoir plus que faire de mes yeux et de mon attention, j'entendis ce cri bien connu : Demandez le Moniteur parisien, deux sous ! le Moniteur parisien ! Ce débit de journaux dans les théâtres, dans les endroits publics est, ce nous semble, un remède souverain contre l'ennui et l'isolement. En vérité, les crieurs de journaux manquent à Bruxelles. Mais, que dire des marchands de gâteaux de Nanterre ? Que penser des cris nasillards qui vous étourdissent au moment du débarquement à St-Germain : achetez des gâteaux de Nanterre... tout chauds ! achetez ! Ma foi, si vous me demandiez mon avis sur les gâteaux de Nanterre, je vous dirais de les laisser aux amateurs.

Il y a quatre lieues de la station à St-Germain : nous mimes une demi-heure à la parcourir. Cette condensation de temps chez un peuple encore novice en matière de chemins de fer est fort remarquable. Pourquoi, avant de décréter des lois absurdes sur les routes en fer, pourquoi d'ailleurs MM. les députés ne se sont-ils pas donné les douceurs d'une promenade sur le rail-way de St-Germain ? A coup sûr, la discussion eût été éclairée sous toutes les faces, et le vote de la majorité eût été moins baroque.

Vous voyez que, pour ma part, j'aime assez le chemin de fer de St-Germain, puisque je vais presque jusqu'à la proposer à qui de droit, comme un rail-way-modèle. En effet, tout est bien organisé et administré sur la ligne ; l'ordre et la promptitude régner partout, la plus

grande vigilance est exercée par les employés pour qu'il n'arrive aux voyageurs aucune mésaventure fâcheuse ; que vous dirai-je ? les promeneurs sont choyés, caressés, drolotés, comme si et rail-way et waggons et conducteurs leur appartenait en toute propriété.

L'hiver dernier, de frileuse mémoire, le philanthrope n'a pas trouvé l'occasion, Dieu merci, d'user à l'encontre de l'administration du chemin de fer de St-Germain, le bec onctueux de sa plume charitable. On ignore ici, l'hiver du moins, ce que c'est qu'un waggon découvert, cette abominable carcasse de voiture qui expose les voyageurs à n'arriver à leur destination que gelés, pétrifiés et... trépassés ! Ceux qui aiment l'économie se placent ici dans les waggons simples, qui coûtent 1 franc ; je vous assure qu'on y est fort bien, à l'abri du froid, de la grêle et de la pluie. Il y a ensuite les diligences et les berlines à 1 fr. 60 c. et 2 francs.

De Paris à St-Germain le paysage est fort beau. Suivant presque toujours les bords verdoyans et animés de la Seine, on traverse les jolis villages de Nanterre et de Courbevoie, pour apercevoir bientôt à l'horizon ce parc célèbre où mourut l'impératrice Joséphine, et les yeux ne se détachent de la Malmaison que pour s'arrêter sur les chènes séculaires du vieux château de St-Germain, où se passa assez tristement l'enfance de Louis XIV.

Quoique je fusse satisfait de ma promenade, au retour, je ne pus m'empêcher de mettre en parallèle la gentillesse du chemin de fer sur lequel je volais et l'importance du peuple qui l'avait fait construire. Eh quoi ! disais-je, un rail-way en miniature deviendrait le symbole de la France, de la France qui a toujours marché en tête du mouvement progressif du continent.

Car, quelle que soit la bonne organisation du rail-way de St-Germain qu'est-ce après tout si ce n'est un chemin de fer en miniature à l'usage des Parisiens pour les rapprocher, au printemps prochain, des délices de la Villegiatura ? Les Lettres.

intercepter la route de Valladolid, et de pouvoir couvrir la capitale.

## HOLLANDE.

On remarquait à la bourse d'Amsterdam du 31, une grande tendance à la vente, causée par la nouvelle du *Times* qui dit que la conférence de Londres a refusé de traiter sur la base des 24 articles et qu'elle proposera sans doute de reprendre les négociations au point où on les a laissées en 1852, lorsque les agnats de la maison de Nassau, d'accord avec la confédération germanique ont refusé un échange de territoire consenti par le roi des Pays-Bas.

On est donc, dit l'*Avonbroed*, menacé d'une nouvelle débâcle (storm) de protocoles, bien que l'on soutienne aussi que depuis la cessation des négociations, plusieurs membres de la conférence ont présenté divers projets de traités, dont aucun, à la vérité, n'a produit de conclusion décisive, mais les puissances les mieux disposées en faveur de la Néerlande ont, dit-on, fait des concessions que lord Palmerston et l'ambassadeur de France veulent maintenant mêler aux négociations.

— On lit dans une correspondance particulière du *Han-delsblad*, sous la date de La Haye, 30 mars: Il paraît que hier le gouvernement a proposé à la section centrale de la 2<sup>e</sup> chambre de soumettre aux sections la demande si elles adopteraient le projet de loi relatif aux travaux publics en cas que le gouvernement renoncât à l'exécution d'un chemin de fer et qu'il se bornât à la somme présumée nécessaire pour l'assèchement du lac de Haerlem. Cette demande a été aujourd'hui examinée en sections et on assure que la conclusion a été que les membres ne pouvaient nullement acquiescer à ce nouveau projet. D'après cela, la section centrale aurait eu une nouvelle conférence avec le ministre des finances dans laquelle il aurait été décidé que puisque les sections ne se ralliaient pas à la proposition qui leur avait été faite, le projet primitif serait soumis, en entier, aux délibérations de la seconde chambre.

— On lit dans le *Journal de La Haye*, du 31 mars: La seconde chambre des états généraux a entendu, dans sa séance d'aujourd'hui, le rapport de la section centrale, concernant le projet de loi relatif aux travaux publics. La discussion sur ce projet de loi est fixée à lundi prochain.

## BELGIQUE. — Bruxelles, le 2 avril.

La chambre des représentants s'est réunie aujourd'hui, et M. de Renesse, lui a donné connaissance des pétitions suivantes: Les greffiers des justices de paix de l'arrondissement de Verviers demandent une augmentation de traitement proportionnée à leurs travaux et à leur position. — Le sieur Heuvels, à Malines, demande que des pensions soient accordées aux blessés de la révolution qui ont été oubliés. — Des habitants de la commune de Bouchaute demandent la construction d'un canal de Zelzete à la mer du Nord. — Des habitants de Namur demandent que la chambre s'occupe de la loi relative à la compétence civile et à l'organisation des justices-de-paix. — La chambre de commerce et des fabriques de Venloo adresse des observations sur le projet de loi relatif aux droits d'entrée sur les bois étrangers.

L'ordre du jour appelait les demandes en naturalisation, 35 membres avaient répondu à l'appel nominal, lors du vote, mais 50 bulletins seulement ayant été déposés dans l'urne, la chambre a déclaré, après une longue discussion, que le vote devait être annulé.

Demain séance publique à midi. Ordre du jour: Projet de loi sur les pensions militaires.

Une nouvelle assemblée des actionnaires du théâtre a eu lieu samedi. D'importantes résolutions ont été prises dans cette réunion. MM. Ch. de Brouckere, Van Volxem, et Bouille ont été nommés administrateurs.

Ainsi qu'on le prévoit, M. Prudhomme a été choisi pour directeur; il quittera Anvers le 21 de mois, et entrera immédiatement en fonctions ici.

C'est le Roi qui par sa munificence a encore une fois préservé nos théâtres d'une catastrophe; il a généreusement accordé à la société qui les exploite un subside extraordinaire de 70,000 fr., outre la subvention annuelle de 120,000 fr. qu'il continue à lui assurer. Nos théâtres ont coûté au Roi à-peu-près 200,000 fr. pendant chacune des trois dernières années. Il faut espérer que M. Prudhomme saura rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et prévenir le retour de crises financières semblables à celle dont nos théâtres viennent de sortir grâce à la protection du Roi. (OBSERVATEUR.)

— Notre habile violoncelliste, M. Servais, que la longue maladie de son frère qu'il vient de perdre a empêché de se faire entendre comme il le désirait, touche au moment de partir pour la Russie. C'est avec plaisir que l'on apprendra qu'il organise un grand concert qui aura lieu pendant la semaine sainte. Il est question d'un artiste parisien de premier mérite, qui seconderait notre compatriote.

La fête jubilaire qui se prépare pour le mois d'août prochain, à Malines, promet, dit-on, de surpasser en éclat et magnificence, tout ce qu'on a vu jusqu'ici en ce genre de fêtes. La commission directrice n'épargne ni soins, ni peines, afin que la Belgique entière qu'elle y convie, par le moyen des chemins de fer, en puisse garder longtemps le délicieux souvenir. Une superbe cavalcade organisée par elle, parcourra quatre fois la ville, savoir: les 16, 22, 27, et 30 août. Dans cette cavalcade figureront neuf chars-de-triomphe peuplés d'un essaim d'enfants pleins de jeunesse et de beauté, choisis parmi les meilleures familles de la ville, sous les costumes les plus riches et les plus variés qui représenteront différents emblèmes et allégories. Il y aura de plus une centaine de jeunes gens à cheval qui également représenteront des personnages allégoriques ayant rapport à la fête. Le conseil communal, soucieux des intérêts des habitants, n'a pas voulu rester en arrière; une commission nommée dans son sein, a projeté une série de fêtes, telles que concours de musique, concours de l'arbalète,

arquebuse, feux d'artifice, courses de chevaux, carrousels, etc., lesquelles seront offertes à la même époque aux nombreux étrangers que la fête religieuse ne manquera pas d'attirer à Malines.

— La Banque de Belgique vient d'arrêter l'établissement d'une succursale à Liège. Sont nommés administrateurs: MM. Ch. Visschers, secrétaire-adjoint de la Banque de Belgique, J. Nagelmackers, banquier, et N. Hanquet, négociant et membre de la chambre de commerce de Liège.

La nouvelle succursale ouvrira ses bureaux le 1<sup>er</sup> juillet prochain. (OBSERVATEUR.)

## COUR D'ASSISES. — AFFAIRE DU LYNX.

Séance du 2 avril. — La cour d'assises du Brabant a commencé à s'occuper aujourd'hui du procès intenté au sieur Vanden Plas, gérant du *Lynx*, J.-B. Koesela, imprimeur, et Nicolas-Joseph Gregoire, pour calomnie contre le département de la guerre et principalement contre le général Evain, ancien ministre, le général Willmar, ministre actuel de la guerre, et Bassompierre, intendant-général.

La cour, présidée par M. le conseiller Kaieman, et composée de MM. Leveux, Tielemans, Lyon et Bosquet, conseillers.

M. l'avocat-général de Bayav occupe le siège du ministère public.

Les jurés désignés par le sort sont MM. Bourgeois, médecin, à Nil-St-Vincent; Vanhoorde; Kern; Vandelaer, médecin, à Bruxelles; Noesnet, marchand, rue Pépinière, à Bruxelles; Pinchart, épicer, rue de Namur, à Bruxelles; Dehemptinne, menuisier, Orbe; Falla, brasseur, à Hoegaerde; Anrys, entrepreneur, à Waterloo; Brunard, cultivateur, à Baisy-Thy; Cras, barbier à Bruxelles; Michiels, restaurateur, à Bruxelles.

Après les questions d'usage, adressées aux prévenus, le greffier a donné lecture de l'acte de renvoi et de l'acte d'accusation.

Les témoins cités sont au nombre de cinquante-neuf, trente à charge et vingt-neuf à décharge.

Les défenseurs sont MM. Stevens et Roussel.

La lecture de l'acte d'accusation n'a été terminée que vers une heure et demie. Cette lecture terminée, M<sup>e</sup> Roussel a pris des conclusions tendantes à ce qu'il plût à la cour d'ordonner que les brochures intitulées *TURPITUDINES* qui ont été saisies dans le bureau du *Lynx* soient apportées et qu'il en soit donné un exemplaire à chacun de MM. les jurés M. l'avocat-général a combattu ces conclusions, mais la cour, par son arrêt, a ordonné que les brochures les *TURPITUDINES* étant une pièce de conviction, soient apportées et mises sous les yeux du jury.

M. l'avocat-général a fait un exposé des principes en matière de poursuite pour calomnie, et il a demandé que le débat s'ouvrit préalablement, et qu'il y eût décision aux termes de l'article 11 du décret du congrès national de 1831.

Un autre incident a été soutenu par l'un des défenseurs, M<sup>e</sup> Roussel; il s'agissait d'une demande formée pour l'audition de sept témoins à décharge, en vertu du pouvoir discrétionnaire du président.

M. l'avocat-général s'est opposé à cette demande, aux termes des articles 7, 8 et 9 du décret de 1831, la liste des témoins qu'on désire faire entendre devant lui être signifiée quinze jours d'avance, comme il doit lui-même signifier les siens dans le même délai, à peine de déchéance.

Nous donnerons demain de plus amples détails.

BRUXELLES, 2 AVRIL (Trois heures). — Les titres industriels ont eu peu d'activité à la bourse; c'est un usage généralement suivi de ne pas s'engager le lundi et un commencement du mois. Les cours étaient faibles avec peu de vendeurs cependant. Fonds de l'état, dette active 2 1/2 p. c. 54 3/4 A. 5 p. c. 101 3/8 A., 4 p. c. 94 1/4 P.; Société Générale titres en nom fl. 852 P., certificats au porteur émission de Paris 1790 1795 P.; société de Mutualité 1230 1232 50 (123 123 1/4 P.; société civile 1660 (160); Banque de Belgique 1455 (145 1/2) P.; Actions réunies demandés 1058 75 (105 7/8) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1110 (11); Produits au Flénu 2250 (225); Levant du Flénu 1800 (180); hornu et Wasme 1500 (150) P.; sarloughchamps 1720 (172) A.; société Nationale 1375 (137 1/2) fait 1380 (138); Rafinerie nationale 1270 (127) A.; hauts-Fournaux du Luxembourg 1180 (118) P.; Bray et Mourage 120 (600); société Luxembourgeoise 1065 (106 1/2) P.; Banque foncière 1035 (103 1/2) P.

L'actif espagnol a donné lieu à beaucoup de transactions; pendant toute la durée de la bourse son prix a été 19 1/4 fait, sans pouvoir obtenir au-dessous. Il y avait des demandes en prime à un mois.

## LIÈGE, LE 2 AVRIL.

Nous nous félicitons, ces jours derniers, de l'adoption, par la chambre des représentants, de la loi relative aux droits d'entrée sur les boissons distillées. La chambre avait, dans cette occasion, professé la doctrine que l'abaissement de l'impôt devait entraîner la cessation de la fraude. Nous espérons que nos représentants comprendront également d'autres principes d'économie sociale dont la vérité n'est pas moins simple et moins évidente. L'un de ses derniers votes est venu, plus tôt que nous ne pensions, démentir nos prévisions. Nous voulons parler de la mesure adoptée pour les fils de lin. On a signalé, dans la discussion de cet objet, une contradiction singulière: c'est, dit-on, pour protéger l'industrie des fileurs à la main qu'on a imposé d'un droit élevé le fil confectionné en Angleterre à la mécanique. « Mais objectaient, les opposants, si l'on surtaxe ce produit, » voici ce qui va arriver; vous aller le faire hausser de prix » sur nos marchés, et vous favoriserez ainsi l'introduction » du filage à la mécanique dans le pays; le bas prix de l'article n'avait pas permis de le fabriquer chez nous; c'était » un obstacle à la multiplication des filatures à la mécanique; » que; or, vous le faites disparaître, puisque vous pro- » voquez le renchérissement de l'article, et que vous » permettez aux industriels de faire des profits suffisants sur » la confection. »

Cette thèse nous semble parfaitement vraie. Ainsi, grâce à des intentions de protection mal entendue, on aura porté

un coup fatal à l'une des industries les plus importantes du pays, à l'une de ses industries les plus morales.

Il arrive que trop souvent aux partisans du système protecteur de manquer ainsi le but qu'ils se proposent d'atteindre. Ils veulent venir au secours d'une classe d'industriels, et ils rendent, contre leur attente, sa position plus précaire. C'est ainsi qu'en Prusse, en voulant protéger les forges, ils ont fait la fortune des propriétaires de forêts, en faisant hausser le prix du bois. Il en sera encore de même chez nous; on a voulu protéger les fileurs à la main, et ce seront les fileurs à la mécanique qui recueilleront les fruits de la mesure.

On a fait remarquer dans la discussion qui nous occupe, que les mesures de douanes, les lois de protection, n'étaient presque jamais le fait de l'initiative du pouvoir. Ce sont les chambres ou plutôt une certaine fraction des chambres qui, le plus souvent, poussent le ministère aux mesures prohibitives. Cette circonstance mérite d'appeler l'attention de tous ceux qui ont à cœur la prospérité du pays, que l'ignorance des prohibitionnistes aura bientôt compromise, s'ils continuent à triompher dans les chambres.

Si personne ne révoque en doute la sollicitude de la régence de Liège en faveur de l'instruction, des beaux-arts, des travaux d'embellissement, de la propreté et de l'éclairage de rues, on ne peut non plus méconnaître que les intérêts du commerce sont entièrement négligés sous le rapport de l'entretien des rivages, ports, etc.

Depuis le commencement des travaux du quai et du nouveau pont aux Croisiers, le port de Cheravoie est le seul où l'on puisse aborder, avec bois de houillère, planches, briques, chaux, etc., mais il est tellement rempli de vase et de gravier, qu'il est à-peu-près impraticable, et ceux de Hongrée et de la Goffe sont souvent encombrés à tel point, que l'on ne peut y faire des chargements sans danger.

La nécessité de l'agrandissement des ports et d'une ou de plusieurs grues pour les fardeaux, est reconnue depuis longtemps par le commerce, et l'on doit vivement regretter que le conseil de régence, en votant chaque année des sommes considérables pour des constructions, n'ait rien alloué pour cette destination des plus utiles.

Il est bien, sans doute, d'assurer les jouissances des administrés en embellissant la ville, mais il serait également nécessaire de faciliter les opérations commerciales, en la dotant de ports commodes et de moyens de chargement économiques, et de ne pas perdre de vue que c'est du commerce que provient la majeure partie des recettes de l'octroi, principal revenu de la ville.

L'autorité provinciale qui, lors du budget communal de 1857, avait rejeté l'allocation destinée à l'établissement d'écoles du soir pour les filles, vient de l'approuver au budget de 1858. Il s'agit pour cette année, du moins, de n'en ouvrir qu'une seule. Notre honorable bourgmestre, dont le zèle pour l'instruction et les arts ne se ralentit jamais, s'occupe, de concert avec l'inspecteur des écoles, d'un projet d'organisation de cette école du soir.

Les traitements portés pour le personnel (1200 frs. à l'institutrice et 600 frs. à chacune des deux secondantes) permettront de faire de bons choix.

## CHEMIN DE FER.

Un voyageur qui a pris hier à Ans le premier convoi sur le chemin de fer, nous transmet ce qui suit sur la rapidité avec laquelle a eu lieu le transport.

« Nous avons été assez rapidement d'Ans à Malines, puisque ce trajet s'est opéré en trois heures juste; mais arrivé à Malines, le convoi s'est arrêté environ trois quarts d'heure.

« Nous nous sommes remis en mouvement avec vingt-deux waggons, et nous avons été très-lentement puisque nous ne sommes arrivés qu'à ONZE HEURES TROIS QUARTS à Bruxelles.

« J'ai compté huit stations entre Ans et Malines, et MONTE EN MAIN, j'ai calculé que le temps d'arrêt que nous avons fait à chacune, a été pour les huit de quarante minutes. Retranchant cette quantité des trois heures que nous avons mises pour arriver à Malines, il en résulte que le trajet a été fait réellement en deux heures 20 minutes.

« Si nous n'avions pas attendu trois quarts d'heure à Malines, nous aurions fait le trajet d'Ans à Bruxelles en trois heures et demie.

« Je crois qu'on peut dire que l'expérience est faite. Quand le service sera bien organisé, on fera bien décidément le voyage de Liège à Bruxelles en trois heures 1/4, terme moyen. »

Favorisée par un beau soleil d'avril, dont la chaleur cependant était tempérée par une bise assez piquante, une foule innombrable de curieux s'était portée, hier, à la station d'Ans pour assister au départ du dernier convoi qui a eu lieu à quatre heures et demie. Quoique dépourvue de toute solennité officielle, cette fête n'en était pas moins animée, et on lisait sur tous les fronts une satisfaction vive, et une joie qui éclatait quelques fois par des acclamations bruyantes. Les spectateurs de tous les rangs et de toutes les classes s'étendaient sur deux lignes, depuis la station, jusques bien au-delà de Loncin. Après plusieurs évolutions et contre-évolutions des plus gracieuses, qui ont excité l'admiration du plus grand nombre, le remorqueur, au signal de la cloche du départ, est venu s'atteler à un convoi de dix voitures, qui s'est avancé d'abord avec une majestueuse lenteur; mais bientôt le mouvement s'est accéléré, et, à quelque distance de viaduc de Loncin, l'élan est devenu tellement rapide que plusieurs personnes qui contemplaient le convoi de trop près, ont été saisies de vertige. Longtemps on a suivi du regard le tourbillon de blanche fumée qui couronnait le remorqueur, et la foule ne s'est retirée que lorsque le dernier nuage avait disparu à l'horizon lointain. Beaucoup de curieux qui n'étaient venus que pour voir le départ du convoi de Liège, ont également pu assister à l'arrivée du convoi de Bruxelles, qui n'a fait son entrée à la station d'Ans

qu'à trois heures et demie. On l'attendait pour deux heures. Mais il a été retardé, dans sa marche, par un accident qui heureusement n'a pas eu de suites graves. Près de Tirlemont, le remorqueur est sorti des rails, et il a fallu deux heures de travaux pour le remettre sur la voie.

On vient de retirer de la Meuse, au biez du moulin de M. Vanderstraten, le cadavre de la servante qui, il y a quelques jours, s'est précipitée du haut du pont de la Boverie.

Nous avons annoncé hier que deux missionnaires avaient été arrêtés à Tiff, pour défaut de passeport; voici ce qui s'est passé à ce sujet:

Un missionnaire, le P. Bernard, avait annoncé pendant la messe une lettre de Mgr. l'évêque avec notification de l'arrêté de suspension pris par M. le gouverneur de la province. Après la messe, M. le bourgmestre de Tiff demanda au P. Bernard son passeport, et l'invita à venir au secrétariat de la commune. Le P. Bernard ne se pressa pas d'obtempérer à cet ordre. Sur ces entrefaites, arriva la force armée chez M. le curé de Tiff, qui sortit de sa maison avec deux autres curés afin de se porter caution pour les missionnaires.

M. l'abbé Bremans, secrétaire de l'évêché de Liège, sortit ensuite accompagné d'un missionnaire belge de naissance. Le brigadier de la maréchaussée demanda au premier son passeport. M. l'abbé Bremans répondit qu'il n'avait pas cru nécessaire d'en prendre un pour aller de Liège à Tiff.

Sur sa réponse, M. l'abbé Bremans fut conduit avec le missionnaire au secrétariat, et ils furent renfermés tous deux dans un bureau, pendant vingt minutes. Ils ont protesté contre cette arrestation. M. l'abbé Bremans et le missionnaire ont été ensuite dirigés jusqu'aux limites de la commune.

Le bruit circule que les deux missionnaires étrangers qui avaient été relâchés, sur la production de certificats de domicile, ont été de nouveau arrêtés par l'ordre de M. le bourgmestre de Tiff, pour défaut de passeport.

**COMMUNE DE TILFF. — ARRÊTÉ DE M. LE GOUVERNEUR.**

Nous avons dit hier que M. le gouverneur avait suspendu l'exécution de l'arrêté pris par l'autorité locale de Tiff, qui défendait toute plantation de croix et prédications en plein air dans cette commune. Voici le texte de la décision de M. le gouverneur, qui, comme nous l'avons prévu, n'a pas été maintenue par la députation permanente.

« Nous, gouverneur de la province de Liège, vu les arrêtés pris par l'administration communale de Tiff, des 21 et 28 mars courant;

» Vu le rapport de M. le commissaire de l'arrondissement de Liège;

» Considérant que, par l'arrêté-loi du 16 octobre 1830, le gouvernement provisoire a abrogé toutes les lois ou arrêtés qui entravaient le libre exercice du culte ou gênaient la manifestation de la foi professée; que l'art. 14 de la constitution proclame la liberté des cultes et celle de leur exercice public;

» Considérant que ces dispositions ne laissent au pouvoir civil que l'emploi des mesures RÉPRESSIVES;

» Considérant néanmoins que par mesure PRÉVENTIVE le conseil communal de Tiff s'est attaché par les arrêtés précités à entraver l'exercice des missions; que la prédication en dehors des églises, les chants, les prières faites en procession ou dans les cimetières, sont des actes caractéristiques et publics de l'exercice du culte catholique; que la plantation de la croix dans les cimetières a le même caractère, au point qu'il est d'usage d'en placer sur chaque tombe;

» Considérant que l'article 19 de la constitution qui soumet les rassemblements en plein air aux lois de police, ne peut s'appliquer aux réunions qui ont pour objet l'exercice direct du culte, puisqu'il en résulterait l'abrogation implicite de l'art. 14, qui n'autorise que la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de cette liberté;

» Considérant que, s'écartant de ces principes le pouvoir des administrations municipales serait illicite et pourrait être étendu jusqu'à la suppression du culte catholique, puisque l'une des lois françaises visée dans l'arrêté de l'administration communale de Tiff du 21 courant, leur permettrait d'exercer leur pouvoir jusque dans l'intérieur des églises; vu l'art. 86 de la loi communale portant: « Lorsque le conseil a pris une résolution qui blesse l'intérêt général, le gouverneur peut » en suspendre l'exécution »

» Arrête:

» 1°. L'exécution des arrêtés de l'administration communale de Tiff en date des 21 et 28 mars courant est suspendue;

» 2°. Expédition du présent arrêté sera adressé à M. le commissaire de l'arrondissement de Liège, chargé de le notifier immédiatement pour exécution au conseil communal de Tiff.

» A Liège, le 31 mars 1838.

(Signé) Baron VAN-DEN STEEN.

**DERNIÈRES NOUVELLES DE HOLLANDE.**

On mande de La Haye, le 31 mars:

Les différends journaliers parlent d'une résolution de la conférence de Londres de ne plus accepter les 24 articles comme bases de négociations futures, et de son désir de les reprendre comme si ces articles n'existaient pas. Cette nouvelle trouve peu de crédit ici. On croit que la réponse de la conférence aux ouvertures faites par notre gouvernement, se fera encore attendre quelques jours, parce que la Belgique devra donner la sienne, et qu'apparemment les membres de la conférence auront cru devoir demander de nouvelles instructions à leurs cours. S. E. le baron de Fagel, ambassadeur des Pays-Bas se trouve ici prêt à partir pour Paris, aussitôt qu'on aura reçu la réponse de la conférence dans laquelle sera comprise celle de la Belgique.

**On lit dans le Journal de Verviers:**

Nous avons annoncé, il y a quelques mois, que le jeune Tingry, de Verviers, avait été le premier au grand concert, du conservatoire royal de musique à Paris. Nous apprenons avec bien du plaisir qu'il nous offrira, incessamment, dans un concert l'occasion d'apprécier ses talents; tout le monde s'empresse, nous n'en doutons point, de lui donner une preuve de ce vif intérêt que les Verviersois ont toujours témoigné aux artistes de leur pays et à tous ceux qui se distinguent.

Il est digne de remarque que deux enfants sortis de la même ville, soient à-la-fois entrés en lice, dans la même carrière, avec les jeunes artistes d'une capitale où les talents affluent, et qu'ils aient, en si peu de temps, fait reconnaître leur supériorité.

Le jeune Célestin Tingry retournera bientôt à Paris où il a fait ses études sous la direction des grands maîtres de l'école italienne. Ce sera pour nous une véritable fête de l'entendre et d'accueillir l'hommage de ses premiers accords qu'il a voulu réserver à ses compatriotes.

— On écrit de Tirlemont:

D'après l'arrêté de M. le ministre des travaux publics, du 27 courant, les heures de départ de Bruxelles pour Ans et Liège, par le chemin de fer, sont fixés à 9 heures 25 minutes du matin, et 4 h. 05 m. du soir; d'Ans pour Bruxelles, à 6 h. 35 m. du matin, et 4 h. 55 m. du soir. Or, l'arrivée du premier convoi de Bruxelles à Ans n'étant prévue que pour 1 heure 45 minutes, il ne nous restera pas 3 heures pour aller, revenir d'Ans à Liège et visiter Liège. Dans l'intérêt de l'administration, nous engageons, surtout par les longs jours, à faire sans délai partir le premier convoi de Bruxelles pour Ans à la même heure que le premier d'Ans à Bruxelles, de manière à ce que les Bruxellois et les étrangers qui s'y trouvent, puissent passer autant de temps à Liège que les Liégeois à Bruxelles, sans déconcer.

VERS A SOIE. — Dans un ouvrage récemment publié sur l'éducation des vers à soie, on trouve qu'à la Chine on supplée aux feuilles de murier lorsqu'elles viennent à manquer par de la farine de riz pour nourrir ces intéressants insectes. M. Borrafous a fait à Turin de récentes expériences, et il a trouvé que cette nourriture les fortifie d'avantage, et que les cocons sont plus gros et plus lourds et que la qualité de la soie n'en est que plus belle.

— L'administration générale du mont-de-piété à Paris vient de créer une caisse d'a-comptes qui sera ouverte à partir du 1<sup>er</sup> avril. Les personnes qui ont déposé des effets au mont-de-piété, pourront donner une fois par mois un a-compte qui servira à les dégager. Ces a-comptes ne pourront pas être moins de 1 fr. Nous applaudissons de tout notre pouvoir à cette amélioration philanthropique, mais nous nous demandons pourquoi l'administration ne permet pas à chaque individu de déposer plus d'un a-compte chaque mois.

— On écrit de Munich, 24 mars:

« On dit maintenant que le duc Max. de Leuchtemberg épousera la princesse Clémentine d'Orléans.

» Le prince Lowenstein ira à Londres pour assister au couronnement de la reine, et le maréchal prince de Wrède à Milan pour assister au couronnement de l'empereur. »

(Gaz. de Leipzig.)

— La lettre suivante a été adressée au JOURNAL DE LIÈGE:

M. l'éditeur du JOURNAL DE LIÈGE,

» Veuillez insérer dans votre prochain N° la déclaration suivante:

» Le conseil de fabrique de l'Eglise Cathédrale déclare que le JOURNAL DE LIÈGE a induit le public en erreur, lorsque dans son N° 77 de vendredi dernier, il assure « que la Cathédrale a si bien su profiter de l'arrêté du 7 janvier 1834 » sur les découvertes; tandis qu'il est au contraire constant qu'aucune révélation n'a été faite au profit de la Cathédrale, et qu'un certificat négatif a été délivré par le conseil à l'autorité provinciale.

» Liège, le 31 mars 1838.

» J.-P.-A.-J. Beckers; H. Neven; F.-J. Devroye; M.-S. Kerckhoffs. »

**CONSEIL COMMUNAL.**

SÉANCE DU 31 MARS 1838. — Présens: MM. Hanquet, LeFebvre, Galand, Forgeur, Tombeur, Fleussu.

**COMMUNICATIONS.**

1° M. Rongé déclare consentir à payer une somme de 200 francs, plus les frais de justice, pour voir terminer le différend existant entre lui et la ville au sujet d'une impasse située rue Ste.-Ursule.

2° Compte du receveur du bureau de bienfaisance pour l'exercice de 1836.

3° MM. Begasse et autres habitants du quai d'Avroï forment opposition au déplacement du lit de la Meuse, et à la transformation dudit quai en une rue séparée de la rivière.

4° M. le colonel en chef de la garde civique demande que la ville intervienne dans la dépense qu'occasionnera l'organisation d'une compagnie de musique dans ladite garde.

5° Demande de la commission des hospices tendante à pouvoir exécuter la première partie des travaux de Bavière.

On renvoie à la commission du contentieux le projet d'arrêté tendant à mettre la sanction des ordonnances de police locale en harmonie avec le texte de l'art. 78 de la loi communale.

Le projet de règlement relatif à l'exercice de la profession de charcutier sera déposé au secrétariat, pour que chaque membre puisse en prendre une connaissance personnelle; il a déjà été examiné par la commission de police.

M. Dethier donne lecture de nouvelles observations de la députation de la province sur le règlement qui concerne la vérification des décès; il combat ces observations, et conclut à ce qu'une délibération motivée soit de nouveau transmise à l'autorité provinciale.

M. Despa propose, la députation provinciale étant contraire au règlement, de recourir au roi contre le rejet qu'elle a fait au budget du crédit de 2,400 frs.

M. Dethier combat ce moyen extrême dans le moment actuel, et le conseil décide qu'en transmettant la décision mo-

tivée d'après le rapport présenté par M. Dethier on invitera la députation provinciale à voter la somme de 2400 fr. nécessaire à l'exécution du règlement. On paraît reconnaître que ce règlement est communal de sa nature, et que l'autorité provinciale ne peut le modifier qu'autant qu'il soit contraire aux lois ou à l'intérêt général.

Sur la proposition de M. Lambinon, on accorde un crédit de 800 fr. pour un commis aux écritures au bureau des travaux publics.

Tous les membres, moins M. Despa, ont voté pour l'affirmative. Le nouvel architecte et les nouveaux travaux que la ville va entreprendre nécessiteront des copies de rapports, de devis, etc. Si la députation provinciale approuve ce crédit, l'huissier sera nommé commis, et celui qui le remplacera n'aura que 410 fr. au lieu de 650, ce qui n'augmentera pas de 800 fr. la dépense pour la ville.

Ensuite d'observations par lesquelles le ministre des travaux publics ne consent pas à payer la dépense que nécessite l'alignement des rues Hocheport et Agimont, admis par le conseil communal, on décide que la ville la supportera en entier.

Le conseil donne un avis favorable sur la délibération des hospices civils de Liège, relative à la radiation de sept inscriptions à charge des représentants de la dame V<sup>e</sup> François Leblanc.

Sur le rapport de M. Dethier, on rejette la réclamation par laquelle M. le directeur du Mont de Piété demande que son cautionnement en numéraire ne soit pas fixé à 20,000 fr.

M. Jehotte se fonde sur ce que l'arrêté de nomination porte que son cautionnement sera en immeubles;

Mais M. Dethier a établi que l'administration communale peut obliger les employés du Mont de Piété à verser leurs cautionnements en numéraire, et cela, d'après les dispositions législatives sur ces établissements portant que l'actif se compose de CAUTIONNEMENTS qui ne peuvent entrer dans la caisse qu'en numéraire.

M. Jehotte avait en outre demandé que la ville répondit du cautionnement; mais M. Dethier a pensé qu'il fallait, quant à présent, ne point trancher cette seconde question.

On passe à l'ordre du jour sur les deux chefs de réclamation du directeur du mont-de-piété.

Le conseil approuve les plans, devis et cahier des charges pour la mise en adjudication des travaux du conservatoire royal de Musique;

Ils seront achevés en deux ans et coûteront 69,824 frs.

On les mettra immédiatement en adjudication publique.

M. Lambinon lit un rapport de M. Forgeur, organe de la commission des travaux publics, relativement à l'acquisition de la propriété du ci-devant couvent des Clarisses pour y établir le collège communal.

M. Forgeur entre en séance pendant que M. Lambinon fait cette lecture.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le bourgmestre et les échevins à traiter pour cette acquisition avec la commission des hospices au prix de 130,000 francs, un tiers à payer un mois après la vente, un tiers la seconde année et le dernier tiers la troisième.

M. le rapporteur a rappelé que le produit de la vente des terrains du collège actuel est affecté à l'acquisition d'un collège et d'un jardin botanique. Jusqu'à présent, ce produit est de 60,000 francs.

Il a évalué les matériaux des Clarisses à 15,000 frs., et a émis l'opinion que les bâtimens occupés rue de l'Université par l'école de M. Stapper pourraient être vendus; les Clarisses contiendraient non-seulement le collège, mais encore l'école normale.

On vote 175 frs. 71 c. pour supplément de crédit à l'allocation destinée à l'entretien des mendians aux dépôts de mendicité pour 1837.

**CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPARTS.**

D'ANS—pour Bruxelles, Gand et Anvers, à 6 h. 35 m. du matin et 34 h. 35 m. de relevée.

De BRUXELLES—pour Ans, à 9 h. 25 m. du matin et à 4 h. 5 m. de relevée.

De GAND—pour Ans, à 8 h. du matin et à 2 h. 40 m. de relevée.

D'ANVERS—pour Ans, à 9 h. 20 m. du matin et 4 h. de relevée.

**CHEMIN DE FER. — PRIX PAR PLACE.**

D'ANS à	BERLINES.		DILIGENCES.		CHAR-A-BANCS.		WAGGONS.	
	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
Fexhe . . . . .	1	00	1	90	»	50	»	55
Waremmé . . . . .	1	60	1	30	»	90	»	55
Landen . . . . .	3	10	2	30	1	05	»	95
Tirlemont . . . . .	3	70	3	10	2	15	1	50
Vertryck . . . . .	4	70	4	»	2	05	1	05
Louvain . . . . .	5	20	4	50	2	95	1	80
Haecht . . . . .	6	70	5	30	3	05	2	15
Malines . . . . .	6	95	5	80	3	95	2	40
Duffel-Vieux-Dieux . . . . .	8	45	6	80	4	05	2	75
Anvers . . . . .	8	70	7	50	4	95	3	»
Vilvorde . . . . .	8	45	6	80	4	05	2	75
Bruxelles . . . . .	8	20	6	90	4	75	2	80
Cappelle-Malderen . . . . .	8	45	9	80	4	70	2	75
Termonde . . . . .	8	95	7	35	5	15	3	10
Wetteren . . . . .	10	45	8	55	5	90	3	50
Gand . . . . .	11	15	9	45	6	40	3	85

**PRIX DU TRANSPORT DES EFFETS DES VOYAGEURS SUR LES SECTIONS D'ANS A MALINES, A RAISON DE 100 KIL.**

D'ANS à	Fr. C <sup>ts</sup> .		Fr. C <sup>ts</sup> .		
	Fr.	C <sup>ts</sup> .	Fr.	C <sup>ts</sup> .	
Fexhe . . . . .	»	40	Vertryck . . . . .	2	20
Waremmé . . . . .	»	80	Louvain . . . . .	2	50
Landen . . . . .	1	40	Haecht . . . . .	2	00
Tirlemont . . . . .	1	90	Malines . . . . .	3	30

**THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.**

Mercredi 4, à 6 heures, 7<sup>me</sup>. Représentation du 8<sup>me</sup> mois d'abonnement, la FIANCEE, opéra comique. — Le POLTRON, vaudeville.

Jedi 5, au bénéfice des pauvres, 6<sup>me</sup>. et dernière représentation de la JUIVE, grand opéra.

Tres-incessamment, la dernière représentation du POSTILLON DE LONJUMEAU, opéra comique, dans lequel Mlle. Adèle Chollet, sœur de l'artiste de ce nom à l'Opéra-Comique, pour cette fois seulement remplira le rôle de Madelaine.

Incessamment la première représentation du DOMINO NOIR, opéra comique; SUZANNE, UN COLONEL D'AUTREFOIS, vaudevilles.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 1<sup>er</sup> AVRIL.

Décès : 1 garçon, 1 fille, 2 femmes, savoir :  
A.-C. Deltour, âgée de 45 ans, sans profession, sur le Chaffour, épouse de P.-F. Laroche. — T.-J.-L. Thomas, âgée de 45 ans, sans profession, rue Pierreuse, épouse de G.-S.-J. Donnay.  
Naissances : 7 garçons, 5 filles.  
Décès : 4 garçons, 1 fille, 5 hommes, 1 femme.  
J.-B.-P. Portemanne, âgé de 88 ans, ébéniste, rue Grande-Bèche, veuf de A. Louis. — J.-J. Remacle, âgé de 67 ans, négociant, faubourg St.-Gilles, époux de J.-C.-J. Hennuy. — F. Chevron, âgé de 60 ans, ardoisier, sur la Haille, époux de M.-F. Jangout. — M.-H. Thomas, âgée de 53 ans, Béguinage St.-Christophe.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera le jeudi 12 avril courant à midi, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, à l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction du bâtiment destiné au conservatoire de musique, etc.

Le plan et cahier des charges sont déposés au secrétariat de la ville où l'on peut en prendre connaissance depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure.  
Liège, le 27 mars 1858. Le président, Louis JAMME.

ANNONCES.

Cabillauds entiers à 60 c<sup>m</sup>, la livre, Cabillauds, Elibottes à 80 c<sup>m</sup>, la livre, Têtes de Cabillauds à 1 fr. et 1 fr. 50 la pièce, Rivets, Brochets à un prix très-moderé, chez L. ANDRIEN, fils, rue Souverain-Pont.

SARCELLES et CANARDS sauvages, chez ANDRIEN.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

SAURETS doux pleins, chez L. ANDRIEN, fils.

NOUVELLES SARCELLES au MORIANE, rue du Stockis.

POISSONS DE MER au MORIANE, rue du Stockis.

SAURETS doux pleins, chez PERET, rue Ste-Ursule.

Cabillauds, Rivets, Rayes, Flottes, Elibottes, Soles, Playes, chez PERET, rue Ste-Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

Au n° 45, place St-Lambert, on **CHERCHE** un **JEUNE HOMME** pour servir à l'établissement des bains, ainsi qu'un **GARÇON DE TABLE**. 537

ON DEMANDE UN REMPLACANT POUR LA MILICE. S'adresser rue Pot-d'Or, n° 700. 520

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON, située à St-Gilles, vis-à-vis de l'église, cotée 1145, avec cour, fournil et un jardin de deux verges entouré de murs. S'adresser à M<sup>e</sup> Dusart, notaire, à Liège.

SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION.  
CONCERTS DE CARÈME.

Le 3<sup>me</sup> Concert, qui devait avoir lieu le 5 AVRIL, est remis au SAMEDI 7, à cause de la représentation, au bénéfice des indigens, fixée à jeudi. 528

ADJUDICATION DEFINITIVE.

LA MAISON.

SITUÉE A LIÈGE, RUE DE LA ROSE, SUR MEUSE, PORTANT LE N° 592,

Ayant été SURENCHÉRÉE, sera définitivement exposée en VENTE aux enchères par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, le JEUDI 12 AVRIL courant, à dix heures du matin, au bureau de la justice de paix des cantons Sud et Ouest de ladite ville de Liège, situé rue Mont St.-Martin, n° 607, sur la mise à prix de 2625 francs.

S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, dudit M<sup>e</sup> GILKINET. 536

ASSURANCE

CONTRE

INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE.

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 140

VENTE  
D'UNE BELLE  
PROPRIÉTÉ,

D'ORIGINE PATRIMONIALE ET SEIGNEURIALE,  
SITUÉE AU CANTON DE LAROCHE,

ARRONDISSEMENT DE MARCHE, PROVINCE DE LUXEMBOURG.

MARDI 8 MAI 1858, à 10 heures précises du matin,  
En l'étude et par le ministère du notaire PETITHAN à Marche, M. JACQUEMIN, notaire au canton de Laroche, VENDRA PUBLIQUEMENT SA BELLE PROPRIÉTÉ DE GRINCHAMPS, au canton de Laroche, arrondissement de Marche, province de Luxembourg, ne formant qu'un ensemble et consistant en

1. DEUX BEAUX BATIMENS d'habitation, très vastes bâtiments d'exploitation, avec cour, jardins et abreuvoir, 88 98
2. PRÉS ET ENCLOS, 24 14 74
3. TERRES LABOURABLES, 62 05 54
4. PATURES ET ESSARTS, 52 75 01
5. ÉTANGS ET LACS, 94 05
6. HAYES A ÉCORCES ET BROUSSAILLES, 158 24 86

TOTAL 259 01 18

Ce domaine par sa situation dans un superbe vallon à côté de la route de Namur à Luxembourg et de celle projetée de l'Allemagne vers la France, ne laisse rien à désirer sous le rapport des communications, quant au sol et aux pâturages ils sont de première qualité pour le pays.

Il est traversé de ruisseaux, riches en truites et écrevisses, sur lesquels on pourrait y créer différents genres d'établissements, quant à la chasse elle y est très abondante en lievres, chevreuils et sangliers.

Tous les bâtiments sont neufs, construits en pierres, et couverts en ardoises, et sont assurés contre l'incendie jusqu'au 7 août 1841, pour une somme de 32000 francs.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement et même il sera libre à l'acquéreur de conserver devers lui pendant longtemps les 5/4 du prix d'acquisition.

S'adresser pour obtenir des renseignements et connaître les conditions, à M. JACQMIN, propriétaire de ce domaine audit GRINCHAMPS, et au même notaire PETITHAN, à Marche. 562

TRÉSOR DE LA POITRINE

PÂTE PECTORALE

de Mou de Veau

DE DÉGENETATS, PHARMACIEN RUE ST. HONORÉ, N° 327, A PARIS.

BONBON PECTORAL autorisé par brevet d'invention confirmé par une ordonnance royale du 25 avril 1855 et approuvé par les plus célèbres médecins de France et d'Angleterre, pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouements et toutes affections de poitrine.

Dépôt général, à Bruxelles, chez M. Decat, pharmacien; à Namur, chez M. Louys, pharmacien; à Verviers, chez M. Étienne, pharmacien; à Liège, chez M. Leboutte, pharmacien; à Louvain, chez M. Smout, pharmacien; à Tournay, chez M. Bossut, pharmacien; à Charleroy, chez M. Napoléon Fonson, pharmacien.

PROVINCE DE LIÈGE.

ENTRETIEN DE 4 SECTIONS DE ROUTE.

VENDREDI, 6 AVRIL 1858, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux à faire pendant une année à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, au 50 avril 1859, sur les sections de route ci-après; savoir :

- 1<sup>o</sup> Route de 1<sup>re</sup> classe n° 4, section de Liège vers St-Trond.
- 2<sup>o</sup> Id. 2<sup>e</sup> » n° 15, section de Liège à Huy.
- 3<sup>o</sup> Id. Id. n° 14, section de Seraing à la limite de la province de Namur, entre Pailhe et Havelange.
- 4<sup>o</sup> Id. Id. embranchement de Frayneux à Marche par Terwagne, jusqu'à la limite de la province de Namur à Bois-Borsu.

Le devis est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement.  
Liège, le 21 mars 1858.

Le gouverneur de la province de Liège,  
BARON VANDENSTEEN.

SIRAP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT,

UNE MÉDAILLE D'OR,

A ÉTÉ ACCORDÉE A L'AUTEUR.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. Prix 5 frs. la bouteille, 2 fr. 50 c. la 1/2 bouteille. Dépositaires pharmaciens: Decat, à BRUXELLES; Obosenski, à LOUVAIN; Pestiaux, à FLORENNE; Mathieu, à DINANT; Leboutte, à LIÈGE; Frans Debast, à GAND; Jourdain, à NAMUR; Fryson Vanoutrive, à YPRES; Vanmier, à MONS; Smout, à MALINES; Dobbelaere, à COURTRAI. 1807

GRAND CONCERT

DONNÉ PAR M. JEAN STRAUSS, DE VIENNE, ET SON ORCHESTRE, LE MERCREDI 4 AVRIL 1858.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Ouverture (le Boiveaux), par Kreutzer.
- 2<sup>o</sup> Les Fusées Volantes, valse, par Strauss.
- 3<sup>o</sup> Introduction et Variation pour la flûte, composées et exécutées par Robert Frisch.
- 4<sup>o</sup> Les Bouquets, par Strauss.

SECONDE PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Paris, valse, par Strauss.
- 2<sup>o</sup> Rondo pour le hautbois, exécuté par M. Bamberg.
- 3<sup>o</sup> Mosaïque de valse, par Strauss.
- 4<sup>o</sup> Le Télégraphe Musical, grand Pot-Pourri, par Strauss.

On commencera à 7 heures.  
On peut se procurer des billets d'entrée, au prix de 4 francs, à l'hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont, et mardi soir, à l'entrée du concert.

COLLEGE COMMUNAL DE HUY.

On demande un PROFESSEUR de Langue Grecque et Latine, il aura un traitement de 1400 frs., plus une part dans le minerval.

S'adresser, par lettres affranchies, au principal du collège. L'abbé ROGISTER.

BOURSES.

LONDRES, LE 31 MARS.

3 <sup>o</sup> consolidés. . . . .	95 1/4	Différées . . . . .	8 1/8
BELGE. 1852, c. d. 103 3/4		Passives . . . . .	5
HOL. Dette active. 54 1/2		RUSSE. . . . .	78 3/4
PORTUG. 5 p. c. . . . .	50 3/4	BRESIL. . . . .	28 1/2
Id. 3 p. c. . . . .	20 3/4	MEXICAINS 5 p. c. . . . .	
Esp. Emp. 1854. . . . .	21 5/8		

ANVERS, LE 2 AVRIL.

ANVERS. Det. act. 104	A	PRUSSE. Em. à Berl. 115 3/4	P
" Det. diff. 48 1/8	A	NAPLES. Cert. Fal. 95 1/8	P
Empr. de 48 mill. 101 5/8	A	Et. Rom. Lev. 1852. 100 7/8	P
Id. de 50 mill. 94		Cert. à A. 1854. . . . .	100
HOLL. Dette. activ. 54 1/2	P		
Rente rembours. . . . .			
AUTRICHE. Métall. 106 1/8	A		
Lots de fl. 100. . . . .	311		
" fl. 250. . . . .	452		
" fl. 500. . . . .	727		
POLOG. Lots fl. 500. 117	P		
" fl. 500. 142	P		
BRES. Em. L. 1854. 78 1/2	P		
ESPAGNE. Ardoin. . . . .	19 5/4		
Dette passiv. 1854. . . . .	—		
" Différée. . . . .	6		
DANEMARC. E. Not. 95 1/2	A		
Dito à L. . . . .	74 1/2		

CHANGES.

Amsterd. C. jours. 1/4 7/8	P
Id. 3 mois. . . . .	—
Rotterd. C. jours. 1/4 7/8	P
Id. 3 mois. . . . .	—
Paris. C. jours. . . . .	—
Id. 3 mois. . . . .	78 7/8
Londres. C. jours. 40 1/4 1/2	P
Id. 2 mois. . . . .	40 1/4 1/2
Francfort. C. jours. 55 11 1/8	P
Id. 3 mois. . . . .	—
Bruxelles et Gand. 1/8	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 2 AVRIL.

L'Actif espagnol a été ferme à la bourse de ce jour malgré la baisse de Londres de 1/2 0/0, ouvert 19 1/8 et reste 19 1/4 arg. au compt. Les courtes primes très-demandées. Actions de la Banque Commerciale d'Anvers 110 1/8 et arg. En autres fonds, on a fait peu d'affaires. Les actions de la Compagnie Commerciale (incendie), continuent à être demandées; quelques ventes ont eu lieu à 105 francs.

BRUXELLES, LE 2 AVRIL.

Dette active 2 1/2 54 3/4	A	Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. 101 5/8	A	Tapis. . . . .	112
Fin courant. . . . .	101 5/8	Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. 94 1/4	P	Mutualité. . . . .	125 1/4
Fin courant. . . . .	94 1/4	S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). 98 1/2	P	Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. 852	P	Act. Réunies. . . . .	105 7/8
Emp. de Paris. . . . .	1795	Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. 170	P	Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. 145 1/2	P	Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. 114	P	Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. 152	P	Luxembourg. . . . .	106 1/2
Banque Foncière. 105 1/2	P	Civile. . . . .	160
Idem. . . . .	99	Herve. . . . .	—
Fleuu. . . . .	225	Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	150	Ch. de B. M. et B. 120	
Sclessin. . . . .	155	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. 458	P	Holl. Dette active. 54 3/4	A
Levant du Fleuu. 180	P	Losrenten inscrit. 99 7/8	A
Ougrée. . . . .	110	Autriche. Métalliq. 106	A
Sars-Longscham. 172	P	Naples. C. Falcon. 95	A
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoin. 19 1/4	P
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	115	Prime un mois. . . . .	—
Chatelneau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	127	Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. 120	A	Bresil. E. de Roth. 78 1/4	A
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1855. 100 1/2	P

PLACE D'ANVERS, LE 2 AVRIL.

Café. — Les ventes de ce jour consistent en 500 balles Brésil à 26 1/4 et divers petits lots de Saint-Domingue, Brésil et Batavia à différents prix.  
Cuirs. — On a traité environ 2600 cuirs Buenos-Ayres et Montevideo secs, de poids divers, dans les prix de 40 à 48 cents. La revue de ce jour comprend le résultat de la vente publique qui a eu lieu samedi après-midi.  
Sucre raffiné. — La vente publique de pains, lumps et cassonade qui a eu lieu ce matin avait attiré de nombreux acheteurs et a donné un résultat très-satisfaisant. Les deux tiers environ des parties exposées ont été réalisées.

VENTE PUBLIQUE.

Café. — Environ 200 balles Brésil plus ou moins avarié, ont été adjudgées de 50 1/2 à 52 1/2 centimes par 1/2 kil.  
Huile de balaine. — Il s'est passé samedi après-midi aux enchères 92 futailles fonds d'huile du sud de fr. 28 1/2 à 51 par hectolitre.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 2 AVRIL 1858.

Froment, l'hectolitre. . . . .	fr. 15 68.
Seigle, idem. . . . .	12 16.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.